

[Rapport du Défenseur des droits : « Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte »](#) [1]

Hédon, C. (2020). *Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte*. Défenseur des droits.

Dans son rapport annuel publié à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le Défenseur des droits dénonce le peu d'attention prêté à la voix des enfants, encore moindre pour ceux en situation de handicap. Ces difficultés d'accès au droit d'être entendus pour les enfants les plus vulnérables, en particulier ceux en situation de handicap, sont mises en lumière (partie 1.2.c) et la nécessité d'une participation inclusive est soulignée (partie 3.2.c).

[En savoir plus \(Défenseur des droits\)](#) [2]

[Télécharger le rapport \(.pdf, 1321 Ko\)](#) [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-du-d%C3%A9fenseur-des-droits-%C2%AB-prendre-en-compte-la-parole-de-l%E2%80%99enfant-un-droit-pour-l>

[2] <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports-annuels/2020/11/rapport-annuel-sur-les-droits-de-lenfant-2020-prendre-en-compte-la-parole>

[3] https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_rae_rapport.pdf